



## Sport à l'école : inquiétudes autour de la formation des professeurs

La future place de l'éducation physique et sportive dans le concours et la formation des instituteurs inquiète les professeurs d'EPS et formateurs d'enseignants. L'éducation physique et sportive (EPS) doit être, comme les autres, une discipline

« fondamentale ». C'est ce que rappellent ces dernières semaines des professeurs d'EPS et formateurs au sein des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspe). Ils s'inquiètent de la place qui sera donnée à l'EPS dans le concours de professeur des écoles (CRPE) prévu en 2022, et dans la formation des futurs enseignants dès la rentrée 2020.

De fait, selon un document de travail remis aux syndicats fin novembre par le ministère de l'éducation, celui-ci envisagerait de supprimer l'oral d'EPS qui existait jusqu'alors au profit d'une épreuve où la discipline pourrait se faire une place uniquement si elle est tirée au sort par le candidat. « Cette évolution n'est pas seulement symbolique, soutient Claire Pontais, professeure agrégée d'EPS, ex-formatrice à l'Inspe de Caen et responsable nationale au syndicat SNEP-FSU. Car une discipline qui n'existe pas obligatoirement au concours risque à terme de disparaître dans la formation qui y mène. Et, en bout de chaîne, ce sont les élèves qui en pâtiront. » Elle a signé, début janvier, une tribune dans Le Monde alertant des risques, « si l'école ne joue plus son rôle en éducation physique et sportive », notamment en matière de santé des enfants, d'apprentissage de la natation, d'égalité entre les filles et les garçons, etc.

Ce serait « une régression grave pour la discipline », estimaient aussi, en décembre, 150 formateurs, maîtres de conférences et chercheurs dans un appel. Un mauvais signal envoyé alors que le déficit de pratique physique des enfants et des adolescents a été pointé du doigt en novembre 2019 dans une étude de l'Organisation mondiale de la santé. Et alors même que le ministre Jean-Michel Blanquer indiquait fin octobre au site Sportmag que, « pour les professeurs des écoles, il convient de donner une place plus importante à l'enseignement de l'EPS, si nous voulons les aider à assurer pleinement cet enseignement avec leurs élèves » ...

Les savoirs « fondamentaux », et les autres

Interrogé, le ministère précise au Monde être en train « d'affiner » le cadre du CRPE dans lequel l'évaluation d'EPS aura, assure-t-il, « la même place, c'est-à-dire au cours de l'épreuve orale d'entretien ». Concernant la formation qui mène au concours, les maquettes du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ne sont pour l'instant pas arrêtées. Mais le « référentiel » publié en 2019 n'est pas fait pour rassurer les enseignants. On y lit en effet que le parcours de formation des instituteurs est « renforcé autour des savoirs fondamentaux », et que « 55 % » du temps de la formation pour le premier degré devra dorénavant être consacré à l'enseignement du « lire-écrire, compter, respecter autrui ».

L'éducation physique « ne pourra être abordée que dans 20 % d'un temps dans lequel il faudra aussi caser l'histoire, l'éducation artistique, etc. Bref toutes les autres disciplines », commente Franck Labrosse, enseignant d'EPS, formateur à l'Inspe du Havre, et membre de l'Association nationale des professeurs d'EPS. A l'heure actuelle, « entre 45 et 70 heures » sont consacrées à l'EPS durant la formation des professeurs dans les Inspe, soit entre « 5 et 9 % » des 800 heures totales, indique une note de synthèse envoyée au ministère fin décembre par l'association. « 9 % c'est un minimum à conserver. C'est déjà bien peu au regard de l'importance que prend l'EPS à l'école primaire en volume horaire », commente l'enseignant.

En théorie, les élèves ont 108 heures d'EPS par an, soit trois heures hebdomadaires. Sauf que ces horaires sont rarement respectés. En septembre 2019, un rapport de la Cour des comptes sur « L'École et le sport » évoquait une moyenne de seulement deux heures par semaine, l'EPS servant souvent de « variable d'ajustement » pour boucler les programmes des autres disciplines.

Des craintes plus larges

Et les enseignants ne sont pas toujours à l'aise avec la matière. « Si les professeurs des écoles se sentent légitimes à enseigner, par exemple, l'histoire-géographie ou les sciences, même s'ils ne sont pas a priori "bons" dans ces domaines, avec l'EPS il y a une sorte de défiance, ou de ressenti d'un manque de légitimité », raconte Virginie Guézo, professeure des écoles dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, passée par des études Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) et référente EPS dans son école maternelle. Une gêne accentuée par les problématiques de gestion de classe et de sécurité des élèves, plus ardues en séquence d'EPS. « D'où l'importance d'être vraiment formé à cette discipline », insiste l'institutrice.

Pour Stephan Mierzejewski, sociologue du sport, maître de conférences en sciences de l'éducation et ancien responsable du master MEEF « 1er degré » à Lille, la « réaction épidermique » des enseignants et formateurs d'EPS s'explique aussi par le fait que le projet de réforme ravive une crainte et un débat historiques, remontant aux années 1970, « de ne pas être considéré comme les autres disciplines par le ministère, et d'assister régulièrement à des tentatives de "déscolarisation" » de l'éducation physique des élèves, au profit d'acteurs extérieurs spécialisés dans le « sport » plus que dans l'« éducation ».

Plusieurs interlocuteurs interrogés ont fait part de cette crainte et relèvent que le rapport de la Cour des comptes de septembre insistait beaucoup sur la nécessité de renforcer les liens entre l'école et le sport. « Si les professeurs des écoles délaissent la discipline, il y a un risque d'externalisation des cours d'EPS vers le monde associatif et les éducateurs des collectivités territoriales », commente Benoît Hubert, secrétaire général du SNEP-FSU. Ses craintes ne concernent pas seulement le 1er degré, puisque le concours du capeps (déclinaison sportive du capes des enseignants du 2<sup>d</sup> degré) doit lui aussi faire l'objet d'une refonte. Un projet de réforme plus précis doit être présenté le 16 janvier.

Cet article est paru dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au Monde, vous pouvez vous inscrire à cette newsletter hebdomadaire en suivant ce lien.

Séverin Graveleau